

« CARREFOUR DES LECTEURS »

De quelle équité s'agit-il?

Les CHSLD sont les milieux de vie de la personne âgée atteinte de maladies associées au vieillissement, mais également de personnes handicapées ayant une déficience physique ou intellectuelle, ou ayant des maladies dégénératives telles que la sclérose en plaques, après un AVC, une tumeur cérébrale ou un traumatisme physique grave, soit les plus vulnérables de notre société. Équité, vous avez dit équité? Si je me réfère à la définition du terme équité, celui-ci désigne un état d'esprit qui veut aller au-delà de ce qui est juste sur le plan légal. Le concept est employé pour mentionner des notions de justice et d'égalité sociale par lesquelles l'individualité est valorisée. L'équité représente un équilibre entre la justice naturelle et l'esprit de la loi. En matière économique ou financière, l'équité est le principe qui conduit à corriger des inégalités que subissent des personnes défavorisées au sein d'une société, par le biais de la modération des prix. Quand monsieur Barrette confirme qu'il y aura rattrapage pour des raisons d'équité, je ne crois pas qu'il comprend bien la définition du terme équité. Plus je calcule, moins je comprends. Sur le site de l'assurance maladie du Québec, j'ai fait différents scénarios financiers sur

le calcul du coût d'une chambre en hébergement. Dans tous les scénarios, si j'ai quelques économies (à partir 2500 \$ à 5000 \$) tous les résultats amènent à l'appauvrissement... tant qu'il y a de l'argent dans le compte, le coût augmente drastiquement. Il ne te reste même pas assez d'argent pour payer une préposée en dehors de ses heures de travail pour recevoir un deuxième bain dans la semaine! Et puis, quand il ne restera plus d'argent dans le bas de laine, c'est l'État qui va réajuster le coût en fonction de l'appauvrissement subi. Dans un tel calcul, on peut facilement se dire que tant qu'à payer 2147 \$ par mois (coût réel en 2011) en CHSLD, tout aussi bien payer 2150 \$ au privé... Mais que feront les familles et les personnes âgées qui n'en ont pas les moyens? Chose certaine, la table est mise pour une privatisation des services aux aînés. Le privé est-il outillé pour donner les services adéquats à cette clientèle lourde? À part insécuriser les plus vulnérables et de démotiver les travailleurs à faire des économies pour leur retraite, ce genre d'action nous fait reculer dans nos choix sociaux des 50 dernières années.

Ginette Lapointe
Directrice générale
FADOQ – Région Mauricie

